
Adresse du comité révolutionnaire de Quimper, qui informe la Convention que la proclamation du représentant Lecarpentier a eu un effet salutaire sur les prêtres, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de Quimper, qui informe la Convention que la proclamation du représentant Lecarpentier a eu un effet salutaire sur les prêtres, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 309-310;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14044_t1_0309_0000_21

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Vive la République ! vive la Montagne ! S. et F. ».

FLAMEN (*maire*), GROSLARD, PARENT, BOISOT, DOIT, SERIZIER, MARLIN [et 9 signatures illisibles].

46

Les administrateurs et l'agent national provisoire du district de Limoges, département de la Haute-Vienne, écrivent que les habitants de leur district croient si peu aux revenans, que des biens d'émigrés et condamnés, estimés 1,437,204 liv., ont été vendus 2,642,005 liv., et qu'enfin 5 lots, estimés 15,833 livres, viennent d'être vendus 70,820 liv. Ils invitent la Convention à rester à son poste

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

47

L'administration du district de Grasse, département du Var, annonce que depuis 7 mois, 464 adjudications de biens d'émigrés ont eu lieu; que leur estimation étoit de 970,253 liv., et qu'elles ont produit une somme de 2,745,745 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

48

L'agent national provisoire du district de Quingey, département du Doubs, annonce qu'un domaine estimé 47,884 liv., a été vendu le 1^{er} de ce mois 166,260 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

49

Le conseil-général de la commune de Montereau-Faut-Yonne, département de Seine-et-Marne, félicite la Convention de l'hommage public qu'elle a rendu à l'Être-Suprême, et remercie cet Être-Suprême de la protection qu'il vient d'accorder si visiblement au peuple français en la personne de ses représentans Robespierre et Collot-d'Herbois.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIX, 17. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 264; C. Eg., n^o 656.

(2) P.V., XXXIX, 17. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 264.

(3) P.V., XXXIX, 18. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 263.

(4) P.V., XXXIX, 18. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t) et 26 prair. (2^e suppl^t).

[Montereau, 9 prair. II] (1).

« Citoyens représentans,

Au moment où nous votions une adresse pour vous féliciter des hommages que vous rendiez à l'Être Suprême, nous avons appris qu'il protégeait les jours des républicains qui se sont déclarés hautement ses adorateurs. Que les traîtres et les assassins tremblent, leurs complots seront toujours déjoués. L'Éternel s'est déclaré contre eux. Le conseil général de la commune de Montereau le bénit de ses bienfaits envers une République que nous chérissons tous. S. et F. ».

VARIPONT (*maire*), JAUVEL (*agent nat.*), FAREST, ROBERT, FOUCAUT, BRULLEY, GUILLAUME [et 13 signatures illisibles].

50

Les membres composant la société populaire de Montfaucon, département de la Haute-Loire, expriment la douleur qu'ils ont ressentie en apprenant les calomnies répandues sur le représentant du peuple Solon Reynaud, et en sollicitent le prompt retour dans leur département, d'autant plus nécessaire qu'ils sont entourés de scélérats qui cherchent à exciter parmi eux la guerre civile.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

51

La société populaire d'Indre-Libre, ci-devant Château-Roux, département de l'Indre, écrit à la Convention nationale que le représentant du peuple Michaud a épuré toutes les autorités constituées; que le plus grand nombre d'entr'elles n'avoit pas cessé de mériter dans ce département; que la raison et la liberté sont devenues les seuls objets du culte public, et que c'est à ses soins, à son zèle et à son exemple qu'on doit la propagation rapide de l'esprit révolutionnaire.

En applaudissant aux travaux de ce représentant, elle regrette de les voir cesser si promptement, et demande, au nom du bien public et de tous les bons citoyens de ce département, que sa mission soit prorogée.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

52

Le comité de surveillance de Quimper, département du Finistère, instruit la Convention nationale que la proclamation du représentant Lecarpentier dans le département du Finistère, vient d'y opérer un effet salutaire; la majeure

(1) C 305, pl. 1147, p. 23.

(2) P.V., XXXIX, 18.

(3) P.V., XXXIX, 18.

partie des prêtres ont abjuré et sont devenus les amis de la raison : malgré cette conversion apparente, les membres de ce comité demandent une nouvelle proclamation qui ordonne et fixe un temps aux prêtres de porter leurs lettres de prêtrise, soit à la municipalité, soit au district de leur résidence, passé lequel temps ils seront regardés comme suspects et traités de même.

Ils demandent encore, qu'ils soient éloignés généralement de toutes les places jusqu'à l'affermissement de notre République.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

53

La Société populaire de Plombières, département des Vosges, en rendant grâces à la Convention nationale de son dévouement pour la cause du peuple, dépose dans son sein ses sentiments de reconnaissance envers le représentant du peuple Bernard, qui n'a pas peu contribué, dit-elle, à consolider les principes républicains de leur commune. Elle témoigne en même temps du vœu de tous ses membres de revoir ce montagnard parmi eux, si ses vertus ne rendent pas sa présence indispensable au sein de la Convention nationale.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (2).

54

Les administrateurs du district de Lacaune, département du Tarn, annoncent à la Convention nationale qu'il vient d'être découvert dans ce district les vestiges d'une mine de plomb, dont elle envoie un échantillon.

L'expérience faite sans art, une livre de minerai a produit une livre de plomb.

Le propriétaire du fonds n'étant pas à même, ni par sa fortune, ni par ses autres moyens, de suivre l'exploitation d'une mine aussi importante, les administrateurs demandent qu'on les autorise à faire suivre avec activité les recherches déjà commencées, et qu'il soit accordé au propriétaire les indemnités portées par la loi du 28 juillet 1791.

Ils attendent la décision de la Convention nationale pour appeler les gens de l'art, et faire travailler sans relâche à l'extraction d'une matière aussi utile que précieuse. Si notre projet est adopté, disent-ils, nous aurons besoin qu'on nous envoie un chimiste ou manipulateur pour diriger l'ouvrage, ne connaissant personne dans nos contrées qui réunisse sur cet objet les talents requis.

Renvoyé au comité d'agriculture et de commerce (3).

(1) P.V., XXXIX, 19. Bⁱⁿ, 21 prair.; *J. Mont.*, n° 40; *Débats*, n° 630, p. 358.

(2) P.V., XXXIX, 19. Bⁱⁿ, 21 prair.; *Débats*, n° 630, p. 358.

(3) P.V., XXXIX, 19. *J. Lois*, n° 615; *Ann. patr.*, n° DXX.

55

Les membres de la société populaire de Montfaucon, département de Haute-Loire, écrivent à la Convention qu'une Vendée étoit sur le point de se former au haut de leur montagne; nous nous sommes levés en masse, disent-ils; aussitôt les brigands se sont dispersés, et leurs adhérens vont tomber sous le glaive de la loi. Montagnards, veillez sur nos destinées; les vrais républicains applaudissent à vos travaux, s'empressent de seconder vos efforts et jurent de mourir en vous défendant.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

56

La société populaire et régénérée de Jouvence, ci-devant Saint-Gengoux, district de Mâcon, département de Saone-et-Loire, transmet à la Convention nationale un trait de civisme du citoyen Trédor, cordonnier dans cette commune.

Ce brave républicain, dit-elle, voulant contribuer à la plantation d'un nouvel arbre de la liberté, se rend avec d'autres citoyens dans une forêt où on en avoit découvert un beau; ils travaillent pour l'arracher; mais, voyant que l'opération n'avançoit pas, Trédor grimpe dessus; la branche où reposoit son pied, casse; il tombe et se froisse la jambe; ses amis accourent, le plaignent; il ne leur répond que par les cris répétés de *vive la République!* On le porte chez lui, il souffre de grandes douleurs; il ne profère pas la moindre plainte; il ne témoigne pas le moindre regret, il ne prononce que son refrain chéri de *vive la République!* Enfin, quoique n'ayant que son métier pour se substantier, ainsi que sa femme, à peine peut-il se traîner à l'aide de deux béquilles, qu'il fait une paire de souliers, et l'offre généreusement à la patrie pour ses braves défenseurs.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

57

L'agent national de la commune de Saint-Paul-de-Courlonne, district de Lisieux, département du Calvados, annonce à la Convention que sa commune, composée de 408 individus, tous sans-culottes, a fourni 4 volontaires en 1791, 12 en 1792, 2 à la levée des 300,000 hommes, et actuellement 16 jeunes citoyens de la réquisition, ce qui fait un total de 35 volontaires; il invite la Convention nationale à envoyer à sa commune une feuille publique pour

(1) P.V., XXXIX, 20.

(2) P.V., XXXIX, 21. Bⁱⁿ, 21 prair.; *Débats*, n° 630, p. 359; *J. Lois*, n° 615; *J. Mont.*, n° 40; *J. Univ.*, n° 1661; *Audit. nat.*, n° 625; *Ann. patr.*, n° DXX.